



Département du Rhône

Commune de MONTROTTIER

COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU LUNDI 20 JUIN 2022 à 19h00

Présents : M. GOUGET, C. DUNAUD-MARMOZ, E. PANISSET, L. LAURENT, M. POLLET, M. SECOND,
A. YAACOULI, K. LEGRAIN, B. SECOND

Absent excusé : B. BOUCHET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00

Les membres présents adoptent le compte-rendu de la réunion précédente.

❖ **Plan ORSEC Distribution comprimés IODE**

M. GOUGET informe les membres du CCAS qu'ils seraient mis à contribution si un plan ORSEC était décidé par la Préfecture. Un plan communal avec protocole a été établi.

❖ **Canicule**

Les membres du CCAS sont sollicités pour prendre des nouvelles des personnes vulnérables.

❖ **Repas des Anciens 2022**

B. BOUCHET attend les propositions du restaurateur avec plusieurs choix de menus. La décision est donc reportée à la prochaine réunion CCAS.

Les propositions d'animation reçues à ce jour sont au-delà du budget ; d'autres prestataires seront contactées par M. POLLET, C. DUNAUD-MARMOZ et E. PANISSET.

❖ **Budget des colis de fin d'année 2022**

Il est convenu de rester dans le même budget que celui dépensé en 2021. Plusieurs propositions sont faites pour le contenu des colis. Des devis seront demandés à différents prestataires et le choix sera finalisé lors de la prochaine réunion du CCAS.

❖ **Demandes de subventions 2022**

Après échanges, les membres du CCAS votent à l'unanimité 300 euros de subventions pour chacune des associations citées ci-dessous :

E T A I S Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social / St Laurent de Chamousset

A H M L Association des Handicapés des Monts du Lyonnais / Ste Foy l'Argentière

VIE LIBRE / St Genis l'Argentière

SOLIDAIRES AIDANTS MONTS DU LYONNAIS / Duerne

RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE / St Laurent de Chamousset

❖ **Participation financière du CCAS au bénéfice de l'Association TRAVELING à une séance CINE FILOU 2022**

Les membres du CCAS ont voté le renouvellement de l'aide à l'Association Traveling en remboursant les tickets des enfants lors de la séance familiale.

❖ **Délibération sur les aides aux activités CULTURELLES OU SPORTIVES / SEJOURS ET CAMPS pour les enfants de moins de 16 ans**

Pour l'année scolaire 2022/2023, les membres du CCAS ont voté à l'unanimité le renouvellement de la participation aux frais pour des activités organisées par les associations de la commune ou d'une commune limitrophe.

Calculée selon le quotient familial, elle est limitée à une seule aide par enfant. Les dossiers pour bénéficier de cette participation financière sont à récupérer en mairie.

Le CCAS a décidé de reprendre le barème en vigueur :

Si QF ≤ 600	aide de 50% et limitée à 100 € / enfant
De 601 à 700	aide de 40 % et limitée à 70 € / enfant
De 701 à 800	aide de 30 % et limitée à 40 € / enfant

❖ **Délibération sur une participation financière du CCAS aux CENTRE D'ACCUEIL sans hébergement (centres aérés) pour les enfants de moins de 16 ans**

Pour l'année scolaire 2022/2023, les membres du CCAS ont voté à l'unanimité le renouvellement d'une participation calculée selon le quotient familial. Les dossiers pour bénéficier de cette participation financière sont à récupérer en mairie.

Le paiement pourra être effectué de 2 manières :

- Si le CCAS reçoit une facture ET une attestation de présence de l'enfant, la participation sera versée directement au centre d'accueil
- Si le CCAS reçoit une facture acquittée et un RIB, la participation sera versée à la famille

Le CCAS a décidé de mettre en place le barème suivant :

Si QF ≤ 600	5 €/jour et par enfant	limitée à 180 € / an
De 601 à 700	3 €/jour et par enfant	limitée à 100 € / an
De 701 à 800	2 €/jour et par enfant	limitée à 70€ / an

Une participation du CCAS aura lieu lors du Forum des Associations SAMEDI 10 SEPTEMBRE afin de mettre à disposition les documents permettant d'avoir accès à ces aides.

❖ **Repas partagés**

Le restaurant de Montrottier n'étant pas dans la possibilité de pouvoir fournir les repas pour une période indéfinie, un autre prestataire a été contacté et assurera le plat principal de ces repas partagés. La participation budgétaire du CCAS reste inchangée.

❖ **Demande d'aide sociale**

Un dossier ayant été déposé en mairie a été présenté aux membres présents à la réunion. Au regard des éléments, il a été décidé d'aider cette famille pour une période provisoire.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

PROCHAINE REUNION LUNDI 29 AOUT 2022 A 19H00

Compte-rendu établi par L. LAURENT

Le Président du CCAS Michel GOUGET



AFFICHÉ LE

11 JUIL. 2022

04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39

Mail : mairie@montrottier.fr